

Cayenne, le 02 juin 2010

académie
Guyane

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'académie de la Guyane
Chancelier de l'Université
Directeur des Services Départementaux
de L'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Rectorat

Objet : Mise en place de Préfets des Etudes, expérimentation au cours de l'année scolaire 2010 / 2011

Inspection
Pédagogique
Régionale

Lors de la clôture des Etats généraux de la sécurité à l'école le 08 avril dernier, Monsieur le Ministre de l'Education nationale a fixé plusieurs grandes orientations pour faire reculer la violence en milieu scolaire et assurer la sécurité dans les établissements.

Affaire suivie par :
Michèle BLAKELY
IA-IPR E.V.S.
michele.blakely@ac-guyane.fr

Envisageant un certain nombre d'actions ciblées dans les établissements les plus sensibles, le Ministre a notamment proposé une innovation dans le champ de la vie scolaire: **des préfets des études** pourront être nommés afin d'assurer le suivi et la responsabilité éducative de l'ensemble des élèves d'un même niveau scolaire.

Tel : 05 94 27 22 39
Fax : 05 94 27 21 52

BP 6011
97306 CAYENNE Cedex

Aujourd'hui, il est proposé à l'Académie de la Guyane d'expérimenter cette innovation en mettant en place des postes de Préfet des Etudes dans certains établissements.

La fiche de poste jointe au présent courrier permet de clarifier les objectifs de cette nouvelle fonction et tout son intérêt pour les établissements de notre académie.

J'attache en effet la plus grande importance au renforcement du suivi de tous les élèves d'un même niveau afin d'améliorer leur assiduité, leur intérêt pour les études, leurs compétences scolaires mais aussi leurs compétences de jeunes citoyens.

Les enjeux d'un tel dispositif entrent tout à fait dans le cadre de notre projet académique et dans celui de nombreux contrats d'objectifs que les chefs d'établissement ont récemment élaborés.

Je vous remercie donc de bien vouloir me faire connaître dans les meilleurs délais si vous êtes intéressés par cette expérimentation et éventuellement de susciter la candidature de personnels correspondant au profil attendu.

Ce courrier est adressé à tous les établissements dans un objectif d'information mais l'expérimentation sera préférentiellement mise en place dans les établissements jugés prioritaires.

Madame BLAKELY, IA-IPR EVS est chargée du suivi du dossier et pourra répondre à vos questions.

Je vous remercie de bien vouloir adresser vos propositions et candidatures au rectorat, service DPE2. Un retour est attendu pour le 15 juin, dernier délai.

Une commission sera chargée de recevoir les candidats lors d'un entretien.

Le Recteur de l'Académie de Guyane

Florence ROBINE



ACADEMIE DE LA GUYANE
EXPERIMENTATION PREFET DES ETUDES
Année scolaire 2010/2011

Fiche de poste

Identification du poste: Préfet des Etudes

Champs d'intervention: Enseignement et vie scolaire dans un collège ou un lycée

Statut: Personnel du second degré, enseignant ou d'éducation, titulaire ou contractuel, le préfet des études travail en étroite collaboration avec les CPE.

Missions et activités:

- 1 Assurer un enseignement disciplinaire.
- 2 Assurer un suivi pédagogique et éducatif fort dans le cadre de la vie scolaire pour un ensemble d'élèves ciblés (toutes les classe de sixième, de seconde générale ou professionnelle).
- 3 Renforcer le travail des équipes des services de vie scolaire.
- 4 Renforcer la prise en charges de la vie de l'élève dans l'établissement.

Taches principales :

Par rapport aux élèves sur le plan individuel : suivi global, suivi de l'assiduité et de la conduite, relation avec les professeurs et la famille...)

Par rapport aux élèves sur le plan collectif :

- Contribution à la mise en œuvre du projet de vie scolaire et au respect du règlement intérieur.
- Montage et animation de projets éducatifs, de projets d'éducation à la santé et à la citoyenneté, de prévention des conduites à risques, contribution à la validation de compétences (socle commun, sécurité routière, B2i.....)
- Contribution aux élections des délégués de classe, à l'animation du groupe et à leur formation
- Contribution à la gestion des ensembles d'élèves, mouvements (entrées, sorties, interclasse...)
- Contribution à la surveillance (salle de permanence ou étude, abords, cour, couloirs....)

La maîtrise des outils :

Utilisation des logiciels de suivi des élèves, des applications nationales : contribution à la saisie, à l'analyse des données, utilisation des outils attachés aux procédures en cours dans l'établissement (ex : fiche rapport d'incident, billet de retard....).

Profil souhaité :

- Expérience et compétence, motivation et intérêt conjoints pour l'enseignement et les missions attachés à la vie scolaire des établissements et aux problématiques liées à la vie de l'élève.
- Qualités relationnelles avec les publics adolescents et avec leurs familles.
- Aptitudes au travail en équipes avec l'ensemble des personnels de la communauté éducative et particulièrement avec l'équipe de Direction de l'établissement, les CPE et le personnel de la vie scolaire.
- Connaissance des partenaires de l'Education nationale.

Organisation du service :

- Volume horaire de service : sur la base de 6 heures de cours effectuées (enseignement d'une discipline), un complément de 24 heures est effectué en vie scolaire en tant que Préfet des études, soit un volume horaire total hebdomadaire de 30 heures.
 - Définition de l'emploi du temps par le chef d'établissement : permanence, interclasse du midi, matin ou fin d'après-midi (notamment quand il ya un internat).
 - Rémunération : salaire conservé avec possibilités d'indemnités propres à l'exercice de certaines missions. Il est notamment indispensable que le Préfet des études demeure professeur principale d'une classe du niveau suivi.
 - Congés en référence au service des CPE service de type S-1, R-1, plus une semaine à l'occasion des « petites vacances ».
- Recrutement : Dossier de candidature(CV et lettre de motivation), entretien auprès d'une commission.